



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI
LE GOUVERNEUR**

ANNONCE AU PUBLIC

A la suite de la mesure de **suspension des activités de l'établissement de paiement** « SAMA MONEY S.A » au Burundi, intervenue le 04 novembre 2024, la Banque de la République du Burundi (BRB) a pris des mesures pour assurer la protection des fonds des utilisateurs, clients dudit Etablissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans le souci de garantir les droits des clients, **un processus de remboursement des fonds** a été initié.

Ainsi, une campagne d'incitation a été menée à travers des appels téléphoniques aux intéressés. Quelques détenteurs de fonds auprès de SAMA MONEY S.A se sont présentés au siège de la BRB et ont récupéré leur argent.

Cependant, un grand nombre de clients n'ont pas encore récupéré leur dû et sont pour la plupart introuvables au téléphone.

La Banque de la République du Burundi informe au public en général et aux clients de SAMA MONEY S.A en particulier ce qui suit :

- Les clients qui n'ont pas été remboursés sont invités à venir récupérer leur argent, tous les lundis et vendredis, de 8h30 à 12h00, au siège de la BRB et à ses différentes Agences situées à Ngozi, Gitega ou Rumonge, muni de leur carte d'identité et une copie de cette dernière;
- Pour toute information complémentaire relative à ce communiqué, veuillez vous adresser au téléphone 22 20 42 70 ou 22 20 42 71 pendant les heures de service.

La BRB reste engagée à garantir la protection des consommateurs des services financiers offerts à travers tout le territoire, en assurant la sécurité des fonds déposés auprès des fournisseurs de ces services.

Fait à Bujumbura, le 09 juillet 2025

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur

